



MUSÉE DES
MAISONS
COMTOISES
UN PARC
QUI NE MANQUE
PAS D'AIRES !

APPEL A CANDIDATURES

EXPO PHOTOS EN PLEIN AIR 2022

En partenariat avec l'association GRAIN D'PIXEL

PRESENTATION DU PROJET

Le **musée des Maisons comtoises** et **Grain d'Pixel** s'associe pour la réalisation d'une exposition de photographies de plein air et lancent un appel à candidatures. L'exposition s'attachera à révéler **un talent émergent de la photographie régionale**. Le thème retenu est celui de **l'alimentation au 21^{ème} siècle**. En 2022, le musée a en effet choisi de s'intéresser à ce que l'on met dans nos assiettes. Une exposition scientifique décryptera nos comportements alimentaires à travers quatre approches : **le plaisir de manger, la santé par l'alimentation, l'acte social et l'alimentation durable**. À l'issue de cet appel à candidatures, un photographe sera sélectionné pour participer à la conception d'une exposition de photographies en plein air en portant un regard artistique et sensible sur le sujet.

LES ORGANISATEURS

Lieu de vie où l'histoire questionne le présent et inspire le futur, **le musée des Maisons comtoises** est un site unique en France. Créé en 1984 à Nancray (15 km de Besançon), il rassemble sur 15 hectares en pleine nature une trentaine d'édifices démontés de leur lieu d'origine et soigneusement reconstruits à l'identique, témoignant ainsi de l'ingéniosité des bâtisseurs ruraux. Potagers, jardins thématiques, pâtures et animaux complètent ce bâti traditionnel comtois des XVII^{ème}, XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle.

Grain d'Pixel est une association dont l'objet est de promouvoir la photographie. Elle organise chaque année une MasterClass et, depuis 2015, le Festival Photographie Besançon. Celui-ci réunit une cinquantaine de photographes dans différents lieux de la ville de Besançon et au musée des Maisons comtoises. Le festival s'affirme comme un rendez-vous incontournable de la photographie en région Bourgogne-Franche-Comté.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

● **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'appel à candidatures est ouvert à **tous les photographes émergents, étudiants, amateurs ou jeunes professionnels de moins de 30 ans, résidant en Bourgogne-Franche-Comté**.

● **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature comprendra :

- Une courte biographie résumant en maximum 2 pages le parcours photographique du candidat,
- Un portfolio de 6 pages maximum de ses travaux antérieurs témoignant de sa capacité à entreprendre le traitement d'un sujet ou la réalisation d'une série.
- Un descriptif du projet envisagé sur 4 pages maximum explicitant le concept du projet et incluant des images originales du candidat.

L'envoi du dossier intégral n'excédant pas 20 MO se fera exclusivement par voie électronique via WeTransfer aux adresses suivantes : musee@maisons-comtoises.org , magali.morel@maisons-comtoises.org, presidence@grain-dpixel.fr , avec en objet du mail « AAC expo photos plein air ». En complément de ses fichiers numériques, le candidat devra faire figurer dans le corps de son mail les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse complète
- N° de tel portable
- Email
- Site internet, réseaux sociaux
- École / université (le cas échéant)
- SIRET ou N° MDA (le cas échéant)
- Nom du projet

Ces informations seront suivies de la mention : « *En participant à l'appel à candidatures 2022 relatif à l'exposition de photographies en plein air au musée des Maisons comtoises, je certifie avoir pris connaissance du règlement et en accepte les modalités.* ».

● **DATE LIMITE DE CANDIDATURE**

La date limite de candidature est fixée au **dimanche 30 janvier 2022 à minuit**.

● **JURY**

Trois photographes seront présélectionnés par Grain d'Pixel et le musée des Maisons comtoises début février. Ils seront invités à présenter leur projet à Nancray ou à Besançon à la mi-février devant un jury composé de photographes professionnels, d'élus des collectivités impliquées dans le projet et de personnalités du secteur culturel. Les projets seront appréciés au regard de leur qualité et de leur pertinence artistiques, leur capacité à traduire le propos, la faisabilité dans les délais impartis. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

● **DÉFRAIEMENT DES CANDIDATS**

Les trois candidats présélectionnés seront défrayés à hauteur de 200 € TTC maximum pour leur frais de déplacement.

● **BOURSE ATTRIBUÉE AU LAURÉAT**

Le lauréat bénéficiera d'une bourse de 1.400 € TTC incluant :

- une aide à la production (hors impressions et supports pour l'exposition pris en charge par le musée des Maisons comtoises),
- la réalisation des tirages de conservation (une vingtaine),
- les droits de monstration et les droits de reproduction dans tout support de communication édité par le musée des Maisons Comtoises et Grain d'Pixel, sans limitation de durée,
- les frais de déplacement du lauréat à l'occasion de la réunion de point d'étape prévue à Nancray à la mi-mars et au vernissage de l'exposition.

Une aide matérielle à l'impression des tirages de conservation sera également apportée par Grain d'Pixel dans la limite de 20 tirages en format A3 maximum.

Un premier versement de 700 € sera réalisé à l'issue de la réunion de point d'étape, le solde à l'ouverture de l'exposition, sous réserve d'avoir présentée 10 photos originales selon concept lors de la réunion de lancement.

● CALENDRIER

- Début décembre 2021: lancement de l'appel à projet
- 30 janvier 2022 minuit : clôture des candidatures
- Début février 2022 : présélection de 3 candidats
- Mi-février 2022 : audition des 3 candidats, sélection du lauréat
- Début mars 2022 : réunion de lancement du projet avec le lauréat, le musée et Grain d'Pixel
- Fin mars 2022 : réunion de point d'étape entre le lauréat et les organisateurs, 1^{er} rendu (au minimum 10 photos originales différentes)
- 30 avril 2022 : rendu final des visuels sélectionnés préalablement par les organisateurs
- Mai : production de l'exposition par le musée des Maisons comtoises (impression, fabrication des supports, montage de l'exposition)
- 10 juin : ouverture de l'exposition

● DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 (modifiée en 2004 et 2018) et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, nous vous informons que :

- Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement (Art.13 du RGPD) dont les finalités sont : le suivi des candidatures et l'information des lauréats.
- Ces données sont nécessaires pour le bon déroulement du projet (Art 6.1.b du RGPD) ;
- Elles seront conservées pendant 10 ans ;
- Le Président du musée des Maisons comtoises est responsable du traitement et les destinataires des données collectées par cet appel à candidatures sont le personnel du Musée, l'association Grain d'Pixel et, le cas échéant, le Trésor Public pour le versement de la bourse ;
- En application des articles 15 et suivants du règlement susmentionné, vous pouvez en vous adressant à la Mairie, bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou d'une limitation du traitement et le cas échéant le droit à la portabilité de vos données.

Pour faire valoir ces droits, ou pour toute autre demande concernant vos données personnelles, vous pouvez également contacter notre Délégué à la Protection des Données au 03 81 55 29 77 ou à l'adresse électronique rgpd@adat-doubs.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et les Libertés (CNIL) sur le site de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>) ou par voie postale (CNIL - 3 Place de Fontenoy -TSA 80715 -75334 PARIS CEDEX 07).

● ENGAGEMENT DES PARTIES

Le lauréat présentera un travail d'auteur, inédit et non publié ou exposé au préalable, dans le respect du thème imposé par les organisateurs et du concept formulé dans son dossier de candidature. L'exposition comprendra 15 visuels originaux au minimum et 25 au maximum. Il s'engage à ce que le contenu de son œuvre respecte l'ensemble des législations en vigueur et à posséder les autorisations des personnes et propriétaires de biens représentés dans les images.

Le musée des Maisons comtoises et Grain d'Pixel s'engagent à produire l'exposition et à la présenter sur le site du musée en déployant une communication adaptée. Ils seront seuls décisionnaires quant à la scénographie de l'exposition.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour toute question, envoyez un mail à : magali.morel@maisons-comtoises.org en joignant une copie à musee@maisons-comtoises.org ou contactez Magali MOREL, responsable des Publics et de la Programmation culturelle au 03 81 55 29 77.